



### TARIFS, HORAIRES ET LIEU D'ENTRAINEMENT

Catégorie	Naissance	<sup>(2)</sup> Tarif	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Dimanche
Mini-poussins	2018-2019	200 €		18:30-19:30	18:30-19:30		
Poussins 1	2017			(DEL-Baby)	(DEL-Baby)		
Poussins 2	2016	200 €		18:30-19:30	18:30-19:30		
Pupilles 1	2015			(DEL-Denis)	(DEL-Denis)		
Pupilles 2	2014	200 €		18:30-19:30	18:30-19:30		
Benjamins 1	2013			(DEL-Phil)	(DEL-Phil)		
Benjamins 2	2012	200 €	18:00-19:00			18:00-19:00	
Minimes 1	2011		(LMI)			(LMI)	
Minimes 2 , Cadets, juniors, séniors	2010 2009 et avant	200 € 230 €		19:30-21:00	19:30-21:00		
				(DEL)	(DEL)		
Préparation compétition							9:00-11:00 (DEL)
Self-défense féminine	<sup>(1)</sup> Gratuit pour les Ados/Adultes du Karate	<sup>(1)</sup> 140 €					11:00-12:30 (DEL)
<b>DEL</b> : Gymnase Auguste Delaune (1er étage) Rue Henry Douard , 91220 Brétigny sur Orge			<b>LMI</b> : Ecole Louise Michel 10 rue Louis Armand, 91220 Brétigny sur Orge				
Inscrits du même foyer	2	3	4	5 et +	<sup>(2)</sup> La licence obligatoire est incluse dans le tarif.		
Remise famille	10 €	30 €	50 €	70 €			

- Paiement de la cotisation : espèces (paiement en une seule fois), chèques (à l'ordre de CSB KARATE), ANCV et dispositif Pass'Sport (sur présentation du justificatif)
- Règlement possible en 4 fois maximum (**par chèques uniquement**). Tous les chèques sont remis au moment de l'inscription et **encaissés le 1er de chaque mois à partir d'Octobre**.
- Inscription remboursée uniquement en cas d'abandon **avant le 3eme cours**.
- Les attestations d'inscription (CE et CAF) ne sont délivrées **qu'après règlement complet de la cotisation (après encaissement de la totalité des échéances si paiement en plusieurs fois)**.
- L'adhésion au club implique l'acceptation sans réserves du règlement intérieur joint
- Cours de Self-défense féminine : **Age minimum 14 ans** (Cadette)

### EQUIPEMENT REQUIS

#### KARATE

- Obligatoire : Karaté-gi (improprement appelé kimono) et ceinture de grade, gants de protection en mousse (bleus ou rouge)
- Recommandé, obligatoire pour les compétiteurs : Coquille, protège-poitrine pour les femmes, protège-dents

Pour les compétitions enfants, le club prête le reste du matériel (casques, plastrons, chaussons, protèges tibias, ceintures rouge et bleue)

#### SELF-DEFENSE FEMININE

- Obligatoire : Karaté-gi ou tenue de sport (legging, tee-shirt),
- Recommandé : Chaussures de boxe ou de tennis dédiées, protection génitale, protèges tibias

# REGLEMENT INTERIEUR

**Ce règlement s'applique à tous les adhérents du club et leur représentants légaux. Il est distribué avec le dossier d'inscription et consultable sur le site internet du club. L'adhésion implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.**

## INSCRIPTION

La participation aux cours suppose que le dossier d'inscription soit complet, y compris le règlement de la totalité de la cotisation. L'accès aux cours sera refusé dans le cas contraire. L'inscription est définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année. Deux séances d'essai gratuites sont proposées aux futurs nouveaux adhérents. Durant ces séances le club se dégage de toute responsabilité en cas de contre-indication à la pratique non déclarée par le pratiquant.

## ASSURANCE

L'assurance liée à la licence porte sur des garanties de base. Il appartient à l'adhérent d'en prendre connaissance sur le site [www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr), rubrique « assurances ». Des extensions complémentaires peuvent être souscrites personnellement par les adhérents auprès de la MNS.

## ETHIQUE / COMPORTEMENT

La pratique du Karaté est régie par un code moral qui implique le **respect des professeurs et des autres adhérents**, droiture et contrôle de soi, **à l'intérieur comme à l'extérieur du club**. Les élèves doivent suivre les instructions des professeurs et adopter une attitude permettant au cours de se dérouler dans une ambiance sereine et conviviale.

Les élèves doivent être ponctuels (**arrivée 5 à 10 mn avant de début des cours**), cas de retard le pratiquant devra attendre l'autorisation du professeur pour entrer sur le tatami. L'accès à certains locaux peut être verrouillé après le début des cours (décision de la commune).

## SANCTIONS

Des sanctions d'exclusion, d'un cours ou du club, peuvent être prises à l'encontre de l'adhérent en cas de manquement aux règles éthiques et de comportement portant atteinte, soit directement, soit indirectement, à la sérénité des cours, à la vie associative du club ou à l'un de ses membres. Les motifs (non exhaustifs) qui peuvent justifier d'une exclusion sont par exemple : une attitude nuisible au déroulement serein du cours, des dégradations, le vol de matériel, un comportement dangereux, des propos désobligeants ou le manque de respect envers les professeurs ou les autres élèves, le non-respect des règles d'hygiène et de sécurité...

Après deux avertissements verbaux faits par le professeur à l'adhérent et/ou à son responsable légal, une décision d'exclusion temporaire ou définitive du club pourra être prise par le bureau sans dédommagement de la cotisation.

## ACCUEIL DES ENFANTS

**Les parents dont l'enfant n'est pas autonome dans ses déplacements, doivent s'assurer que le professeur est bien présent** dans la salle avant de l'y laisser. Le cours de karaté commence au moment du salut et se termine au salut. Même s'il est présent avant le cours pour préparer l'entraînement, le professeur ne peut assurer la garde des enfants et n'en a pas la responsabilité. Une fois entrés dans la salle d'entraînement, les enfants ne pourront en sortir qu'avec l'accord du professeur. Les parents doivent donner la consigne aux enfants qui ne sont pas autonomes dans leurs déplacements d'attendre sur place la personne devant les raccompagner.

**Les parents ne sont pas admis dans la salle** sauf lors des 2 premières semaines de la saison. Ils doivent cependant veiller à conserver le silence, à ne pas utiliser leur téléphone portable, à couper les sonneries et notifications, et à ne pas interagir avec les enfants. Il est demandé aux parents de rhabiller les enfants dans les vestiaires du rez-de-chaussée de façon à libérer rapidement la salle et à ne pas perturber le début du cours suivant.

## EQUIPEMENTS / HYGIÈNE / SÉCURITÉ

Par souci d'hygiène et sécurité il est demandé de veiller à ce que le kimono soit propre et les ongles coupés. Le port de bagues (autre qu'un simple anneau), boucles d'oreilles, montres, et autres bijoux est interdit car il peut conduire à des blessures. Les entraînements se faisant pieds-nus, il est demandé aux adhérents et aux parents de retirer leurs chaussures à l'entrée de la salle d'entraînement (des casiers ont été disposés à cet effet).

Le port de protections individuelles est recommandé pendant les cours. Il est néanmoins de la responsabilité de chacun de les porter ou pas. Les gants de protection en mousse bleu ou rouge sont cependant obligatoires dès le cours enfant, ces derniers doivent être marqués visiblement au nom et prénom de l'enfant. Le club n'est pas responsable en cas d'oubli des équipements à la fin du cours.

Il est formellement interdit d'ouvrir et de prendre du matériel dans les armoires du club sans y avoir été autorisé par les professeurs ou par un membre du bureau.

## DROIT À L'IMAGE

Par défaut, l'adhérent accepte d'être pris en photo lors de la pratique du karaté ou de manifestations auxquelles participe le club. Le CSB karaté pourra les afficher dans le but de valoriser l'activité, soit sur le site internet, soit lors de forums, soit en accompagnement d'articles de presse ou d'autres supports. Si un adhérent ne souhaite pas être photographié, il lui incombe de prévenir le club (l'indiquer par écrit sur la fiche d'inscription).